28me Année N° 166 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Vendredi 15 Juin 1883

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES & JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à *Roubaix*, au bureau du journal; à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoire (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :
A Roubaix, aux bureaux du journal.
A Tourcoing, rue Nationale 18
A Lille, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grand Place, (entrée par le Perron Saint-Etienne).
A Armentières, rue de Lille.
A Paris, aux bureaux de l'*Agence Havas*, place de Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34

ROUBAIX, LE 14 JUIN 1883

LES RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

Rendons à César ce qui appartient à César.

Le Gouvernement a réalisé un projet qui mérite une approbation sans réserves, pourvu que l'exécution en soit assurée avec énergie et persévérance.

Il a décidé la création, au ministère du commerce, d'un bureau de renseignements commerciaux.

—Ce bureau publiera chaque semaine un journal qui sera le véritable moniteur officiel du commerce et de l'industrie française.

Toutes les communications adressées au ministère par nos consulats trouveront place dans les colonnes de ce journal.

Nous aurions voulu que cette réforme fût plus complète.

Au lieu de laisser les consuls sous la direction unique du ministre des affaires étrangères, pourquoi ne pas scinder leur service ?

Ils adresseraient au quai d'Orsay toutes les communications diplomatiques ; au ministre du commerce toutes les communications ayant un caractère industriel ou commercial.

Cette division aurait des avantages nombreux.

D'abord, les rapports intéressant l'industrie arriveraient directement au ministre compétent, et seraient préservés de l'oubli qui les menace dans les cartons du *foreign-office*.

Une communication excellente aujourd'hui, peut devenir sans valeur demain.

N'est il pas à craindre qu'elles arrivent souvent trop tard avec le système actuellement en vigueur ?

En second lieu, les consuls, obligés d'adresser au ministre du commerce des rapports spéciaux, apporteraient à leur rédaction des soins tout particuliers, tandis qu'il est parfaitement possible qu'ils persistent à se considérer avant tout comme des agents diplomatiques ; et qu'ils sacrifient les renseignements commerciaux aux renseignements politiques.

Il ne suffit pas, à notre avis, d'insérer les rapports des agents consulaires ; il faut provoquer ces rapports, il faut les exiger.

Il serait bon qu'on ordonnât à chaque consul d'adresser au ministère une communication toutes les semaines — même lorsqu'il n'a rien à signaler.

Dans certains postes, ces communications devraient être quotidiennes.

Ce n'est pas seulement aux consuls qu'il faudrait réserver la collaboration du nouveau journal ; les Chambres de commerce — et souvent même les simples particuliers — peuvent renseigner utilement le commerce français.

Faites alors de votre journal, une feuille ouverte à tous, acceptant toutes les indications, pourvu qu'elles soient sérieuses, contrôlées et qu'elles ne cachent pas un piège.

Au lieu de placer ce journal sous la direction unique d'un chef de bureau, d'un théoricien, placez-le sous la surveillance d'un conseil d'administration, composé de représentants des principales industries.

On trouverait facilement à Paris — et même en province — des hommes dévoués qui se rendraient une ou deux fois par semaine au ministère du commerce, afin d'indiquer la *copie* utile.

Ce qu'il faut éviter avant tout dans l'institution nouvelle, c'est la politique.

On doit y dire toujours la vérité; dût parfois cette vérité révéler des faits défavorables au Gouvernement.

Un bureau de renseignements commerciaux n'a sa raison d'être que s'il fournit des indications absolument sûres.

Si le commerce ne peut pas s'adresser à lui en toute confiance, autant vaut s'abstenir.

Il ne manque pas, hélas! d'agences véreuses pour induire le monde des affaires en erreur, et l'entraîner dans de ruineuses spéculations.

Nous le répétons, l'idée est excellente; il faut féliciter le Gouvernement de la vouloir appliquer.

C'est parce que nous l'approuvons entièrement, que nous sommes à notre aise, pour dire comment nous comprenons qu'on l'applique.

Pierre Salvat.

LA RÉFORME JUDICIAIRE AU SÉNAT

Nos lecteurs sont au courant ; ils savent que le Sénat a procédé avant-hier à la nomination de la commission qui sera chargée d'examiner le projet de loi voté par la Chambre concernant la réforme judiciaire.

Cette commission, sans être foncièrement hostile au projet, ne le laissera pourtant pas passer sans lui avoir fait préalablement subir d'importantes retouches ; quelles seront ces retouches?

D'après la discussion qui a eu lieu dans les bureaux, il est permis de prévoir que ces retouches porteront sur les deux articles qui à eux seuls forment toute l'économie de la nouvelle loi ; nous voulons parler des articles 12 et 13.

L'article 12 est relatif, comme l'on sait, à la suspension de l'inamovibilité pendant trois mois.

Il accorde au gouvernement le droit de mettre à la retraite, non seulement un nombre de magistrats égal au nombre de siéges supprimés, mais encore tous les magistrats qu'il lui plaira de sacrifier.

Seion toute apparence, le Sénat modifiera cet article ; il ne s'opposera pas à la suppression d'un certain nombre de siéges dans les cours et tribunaux; mais pour ce qui est des mises à la retraite, il n'en accordera qu'une quantité correspondante au nombre de siéges qui auront été supprimés.

C'est déjà une atténuation ; enregistrons-la, en attendant mieux, si ce mieux peut arriver.

En ce qui concerne l'article 13, lequel stipule l'institution d'un conseil supérieur de la magistrature, conseil qui serait composé de membres de la cour de cassation, élus dans ce but spécial par le Sénat et la Chambre, le Sénat, s'il faut en croire le compte rendu de la discussion des bureaux, le rejetera sans pitié, estimant qu'il n'y a pas de raison pour qu'on dépossède la chambre civile de la cour de cassation d'un service dont elle s'était parfaitement acquittée jusqu'ici.

Telles sont les modifications que le Sénat paraît décidé à faire subir au projet de loi voté par la Chambre.

Espérons que d'ici à la conclusion du débat, débat qui sera du reste prochain, sa résistance n'ira pas en s'affaiblissant et qu'elle ira au contraire en augmentant.

Nous n'invoquerons pas ici la dignité du Sénat, ni même son intérêt; bien que ce soit un spectacle passablement scandaleux que d'assister à tous les actes d'intimidation dont cette assemblée est l'objet en ce moment de la part de la presse radicale.

C'est à qui la menacera de la révision ; c'est à qui, depuis tantôt quinze jours, lui dira qu'il y va pour elle de la vie si elle ne vote pas le projet que la Chambre lui a mis sur la gorge, à l'instar d'un pistolet chargé à balles.

Le Sénat obéira certainement, en cette circonstance, à des instincts plus nobles et plus élevés que l'instinct de sa propre conservation.

Il réfléchira que ce que vise la loi votée par la Chambre, c'est moins telle ou telle partie du corps social que le corps social tout entier.

L'inamovibilité des magistrats rayée d'un trait de plume, ce sont toutes les garanties qui restaient encore aux justiciables, biffées d'un autre trait de plume ; c'est l'honneur, ce sont les biens de citoyens abandonnés à la merci de l'esprit de haine et de vengeance.

Qui ne voit ensuite que soumettre la magistrature à une sorte de conseil de discipline où la politique aurait la part du lion, ce serait livrer le prétoire à la passion électorale ?

Un magistrat, au lieu de services, se sera-t-il borné à rendre des arrêts, il encourra la dévafeur du gouvernement, qui trouvera bien moyen, avec l'aide de la loi nouvelle, de se débarrasser de lui.

Le Sénat pèsera ces considérations ; il se dira que la magistrature est, avec l'armée, le dernier rempart qui reste encore debout de tout ce qui constituait jusqu'ici la défense sociale.

S'il laissait renverser cet abri, comment ne serait il pas emporté lui-même dans la déroute?

Mais le vote d'avant-hier préjuge, en quelque sorte, le vote final ; espérons que le Sénat tiendra bon jusqu'au bout.

Robinson.

UNE PISTE

Encore une quinzaine de séances, tout au plus, puis députés et sénateurs prendront leurs grandes vacances annuelles, et chacun s'en ira dans son département. Si ces messieurs se séparent avant d'y voir clair dans cette ténébreuse, malsaine, peut-être malpropre et trop sangiante affaire du Tonkin, c'est que la légèreté de leurs cœurs et de leurs cerveaux dépassera celle de la plume que balance le vent. L'extrême gauche prépare une interpellation à la Chambre. Le Sénat, non plus, ne se tient pas pour satisfait des douteux éclaircissements que lui a fournis M. Challemel-Lacour. On demandera au ministre des affaires étrangères d'éclairer davantage sa lanterne.

Malheureusement, les interpellations, on sait ce qu'en vaut l'aune par le singulier régime parlementaire qui fleurit sous la république. La Chambre n'aura bientôt plus que l'influence d'une vaste « conférence Molé, » disait M. Henry Maret. Devant cette abdication de la majorité, la presse cherche à faire la lumière. M. de Pène a commencé dans le *Gaulois*, et voici les curieux renseignements qu'il nous fournit sur les origines de la question du Tonkin :

« On sait maintenant que feu Gambetta avait mis, il y a déjà cinq ou six ans, sa large main dans l'affaire du Tonkin. Il est fort bruit, depuis quelques jours, de sa curieuse correspondance avec Mlle Vaitesse, au sujet du Tonkin, correspondance qu'on n'a en qu'à copier dans la collection du *Gaulois*. Mais ce n'est pas tout : nous croyons savoir, nous, de source certaine, qu'à une date demeurée peu précise dans notre mémoire, il y eut, sur le même sujet, des relations, une entente, peut-être une correspondance entre Gambetta et un gentleman de beaucoup de cœur et d'intelligence, grand voyageur aux lointains pays, le comte Maurice d'Hérisson. Gambetta n'est plus là pour répondre aux questions qu'on pourrait avoir l'indiscrétion de lui adresser. Mais M. d'Hérisson est encore de ce monde, heureusement, et nous pensons qu'il se trouve à Paris en ce moment. C'est donc vers lui que nous nous tournons.

» M. d'Hérisson n'est pas républicain, que nous sachions ; c'est un bon Français, indépendant, éclairé, qui a servi vaillamment son pays pendant la guerre et qui, aux plus mauvais jours de nos désastres, sauva les drapeaux de l'armée de Paris, oubliés par M. Jules Favre, dans sa capitulation, ni plus ni moins que l'armée de Bourbaki. M. d'Hérisson ne saurait trouver mauvais qu'on l'interpelle au nom des intérêts de la France. M. d'Hérisson s'est trouvé fort mêlé dans les affaires tunisiennes. Il n'a pas tenu à lui, car — il apporta familièrement, à ce qu'on raconte, dans sa poche, au retour de sa campagne archéologique aux ruines de Carthage, un projet de paix avec le bey, dont le ministère d'alors ne voulut pas, croyant qu'une campagne serait plus utile à ses intérêts particuliers, fort différents de ceux de la France. Son siége était fait à l'insu du Parlement.

« Or, aujourd'hui, il semble que l'on veuille recommencer au Tonkin la même campagne qu'en Tunisie, avec toutes sortes de circonstances aggravantes : l'éloignement du pays, son étendue, les forces qu'on risque d'avoir en face de soi, la complication de difficultés avec l'Empire chinois, etc.

» Est-il vrai, demanderons-nous à M. Maurice d'Hérisson, qu'en 1876 — la date n'est pas précise dans nos souvenirs — M. Léon Gambetta ait eu avec vous des relations concernant le Tonkin et le parti industriel qu'on en pouvait tirer ? Si ce premier point était acquis, de fil en fil on pourrait peut être arriver à la découverte des pépites d'or pour l'amour desquelles on a engagé la France dans le puits sans fond d'une expédition au Tonkin.

» Or, nous avons déjà trente mille hommes en Tunisie. Peut-être faudra-t-il en expédier autant, si ce n'est davantage, dans l'Asie Orientale. Tout ce qui éparpille nos forces, tout ce qui gaspille notre argent, tout ce qui affaiblit notre pays isolé au milieu de l'Europe indifférente ou hostile, est un acte d'aveuglement ou de trahison. Que serait-ce si l'on découvrait que, sous prétexte de faire respecter le drapeau et d'étendre notre empire colonial, on ne sert, en somme, que des spéculations privées ? Je sais bien qu'aujourd'hui il s'agit de venger le meurtre du malheureux Rivière. Sur ce point, tout le monde est unanime. Mais, tous les Pavillons-Noirs contre lesquels crie le sang de la victime sont ils au Tonkin, et les plus noirs corsaires ne sont ils pas bien plus près de nous ? »

M. de Pène demande à M. d'Hérisson d'intervenir. Il nous paraît difficile, que devant cette mise en demeure, M. d'Hérisson garde le silence, et qu'il n'ouvre pas les mains s'il les a pleines de vérités.

LES MISSIONNAIRES FRANÇAIS
AU TONG-KING

M. Edouard Marbeau, l'auteur du remarquable volume sur les Slaves et les Teutons, et dont on connaît la haute compétence dans les questions de politique extérieure, vient de publier dans le *Monde* un article fort intéressant sur le Tong-King.

La place nous manque malheureusement pour le reproduire en entier. Nous voulons du moins citer le passage dans lequel M. Marbeau rend un magnifique hommage au dévouement de nos missionnaires, au patriotisme de ces prêtres catholiques qui, odieusement persécutés sur le territoire de la métropole, se vengent en soutenant aux extrémités du monde l'honneur de notre drapeau :

« Je termine ces observations par un avis aux mères dont les fils font partie de l'expédition du Tong King. — Il y a trente-cinq prêtres français sur la rive droite du fleuve Rouge. Ils sont à cette heure les plus sûrs protecteurs de nos soldats. Si vos fils se battent sur la frontière des Vosges, étaient gisants sur le champ de bataille ou étendus sur un lit d'hôpital, vous ne seriez pas certaines qu'ils aient un prêtre pour les assister, car les hommes déjà qui gouvernent la France ne veulent plus d'aumôniers ni dans les corps d'armée, ni dans les hôpitaux. Dans les montagnes des tribus laociennes du moins, que les énergumènes du Palais Bourbon le veuillent ou ne veuillent pas, nos officiers qui ont journellement besoin de l'aide des missionnaires accoutumés à parcourir ces peuplades sauvages, se garderont bien de les écarter.

» Nous avons au Tong-King occidental 7 prêtres du diocèse de Lyon, 4 de Nantes, 3 de Rodez, 3 de Luçon ; les diocèses de Saint Dié, Langres, Chambéry, le Puy, Séez, Saint Brieuc, ont chacun deux représentants : — Paris, Coutances, Laval, Angers, Poitiers, Bayonne, Montpellier, Saint-Claude, en ont un ; — Alby a l'honneur d'avoir donné au Tong-King Mgr Puginier, parti depuis 1868, Mgr Croc, le chef de la mission voisine, celle du Tong-King méridional, est encore plus ancien : il a quitté la France en 1854 ; il est du diocèse de Saint Brieuc.

» De quelque partie de la France que vous soyez, mères de famille qui, chaque matin et chaque soir, priez pour l'enfant qui là bas court risque d'être atteint par la sagaie d'un sauvage ou d'être pris de l'horrible *fièvre des bois*, vous avez la consolation de penser que, grâce aux missionnaires, jamais service d'ambulance n'aura été mieux organisé et que les hôpitaux seront moins mal tenus que pendant l'expédition de Tunisie. En dépit des francs maçons qui font bon marché de la vie des soldats de la France, si votre fils vient à succomber pour sa patrie, c'est un prêtre qui recueillera sa dernière parole et pourra vous redire cet adieu suprême où le souvenir d'une mère se confond toujours avec le nom de Dieu.

» Et si vous restez trop longtemps sans nouvelles, que l'angoisse étreigne votre cœur, vous savez où est la maison des *Missions étrangères*. Catholiques, protestants, juives, à quelque religion que vous apparteniez, du moment que vous êtes mère et que votre fils est au champ d'honneur, allez frapper à cette porte ; demandez si le courrier de Mgr Puginier est arrivé, et s'il n'y a pas de mention spéciale pour votre fils, c'est qu'il est sain et sauf. Là au moins on a du cœur, on aime Dieu et la patrie ; on comprendra vos inquiétudes; vous attendrez moins longtemps que si vous alliez, pour quêter des nouvelles de ce cher enfant, faire antichambre à l'un de nos ministères ; et puis vous ne serez pas exposées à ce qu'avant de vous répondre on vous demande vos opinions politiques.

» Edouard Marbeau. »

LA FRATERNITÉ DES RÉPUBLIQUES

Les républicains français seraient-ils destinés, par une fatalité du sort, à voir se dissiper l'une des illusions qui leur tiennent le plus à cœur? La fraternité des Républiques entre elles ne serait-elle qu'un vain mot?

Le *Times* se fait télégraphier de Philadelphie que plusieurs officiers de la marine américaine auraient, en prévision d'un conflit franco-chinois, offert au représentant du Céleste-Empire à Washington, de prendre du service dans la marine chinoise. Il n'y aurait jusqu'ici que demi-mal pour ceux qui connaissent l'esprit aventureux des Yankees. Les instincts belliqueux ne peuvent se donner libre carrière aux Etats-Unis. Dans ce pays d'hommes de commerce, il n'y a guère de place pour les hommes de guerre. Depuis la campagne de sécession, l'épée des officiers américains se rouille dans le fourreau. Il ne serait donc pas étonnant qu'un certain nombre d'entr eeux voulût mettre flamberge au vent, non pas en haine de la France ni par amour pour le Fils du Ciel, mais par cette raison que ne pouvant combattre dans nos rangs, l'unique moyen de satisfaire leurs goûts batailleurs est de mettre leur bras au service de la Chine.

Ces enrôlements, à titre individuel, ne sauraient donc ni nous surprendre, ni nous émouvoir. Il n'en serait pas de même, toutefois, s'il était vrai, comme l'affirme le *Times*, que le département de la marine *accordera un congé aux officiers qui désireraient entrer dans la marine chinoise*; il y aurait là, en cas de guerre, un rude coup porté à la légende de la fraternité des Républiques, ce qui importe peu, et en outre, une grave atteinte au principe de la neutralité, ce qui importe bien davantage. Cette immixtion officielle constituerait une violation flagrante du droit international et une intervention par trop ostensible du gouvernement des Etats Unis en faveur de l'Empire du Milieu. C'est pourquoi nous mettrons en quarantaine les allégations du *Times* tant qu'elles ne seront pas confirmées par les faits.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES
(Service particulier)

L'EXPEDITION DU TONKIN

Londres, 13 juin.

Les journaux anglais continuent à enregistrer des bruits contradictoires sur les intentions de la Chine. Tandis que le *Standard*, toujours pessimiste et gallophobe, annonce que la Compagnie de navigation chinoise, dont le directeur se trouve actuellement à Paris, a reçu de son gouvernement l'avertissement de rappeler ceux de ses navires qui se trouvent dans les eaux de la Cochinchine et de la péninsule malaise, le *Central News* reçoit un télégramme de Saint-Pétersbourg affirmant que le marquis Tseng a exprimé la conviction que la Chine ne désirait nullement s'embarquer dans une querelle avec la France.

Paris, 13 juin.

Le Bayard, croisé de station, portant le pavillon du contre amiral Courbet, commandant la division navale du Tonkin, a mouillé hier devant Port-Said. Il s'est mis immédiatement à modifier son tirant d'eau pour entrer dans le canal aujourd'hui même.

Le transport avise la *Saône*, commandé par M. le capitaine de frégate Monin, qui était attaché à la station locale de Tunisie, vient de

---

FEUILLETON DU 14 JUIN 1883 — 34 —

LE

CRIME DES AIRELLES

PAR

SAINT-VÉRON

DEUXIÈME PARTIE

LES DEUX AGENTS

IV

La lorgnette de M. Follefeuille

— SUITE —

— Parbleu ! je crois bien, répondit le vieux policier, tu dois bien penser que si j'ai quitté mon eldorado du boulevard Maillot, ce n'est pas pour l'unique plaisir de te dire que tu patauges. Ce n'est pas pour tes beaux yeux que je suis venu te relancer au fond du Morvan. Oui, mon bonhomme, je m'intéresse au mystère du château des Airelles, et c'est pour l'éclaircir que je suis ici ; mais je dois t'avouer que je m'y intéresse d'une autre façon que toi, tandis que tu cherches à prouver la culpabilité d'un garçon plus blanc que neige, je prétends faire éclater son innocence.

— Vous y croyez donc, monsieur Follefeuille ?

— Je fais mieux que d'y croire, j'en suis convaincu ; je puis même te confier que j'ai entre les mains un assez joli faisceau de preuves.

— Alors vous savez quel est l'assassin de Mme de Lestange?

— Tu vas plus vite que les tambours, mon bon Jousselin ; pour le quart d'heure je n'affirme qu'une chose, c'est que Léon Gervais n'est pas coupable.

— Mais enfin, il faudra bien trouver le véritable coupable le démasquer ?

— C'est mon but, c'est mon espérance ? je crois même que je tiens une bonne piste.

— Du moment que vous l'affirmez, je ne doute plus de la réussite de votre entreprise ; je vous ai vu mener à bien tant d'autres, plus difficiles.

— Tu as donc toujours confiance dans ton ancien chef.

— Ma foi oui vous est plus vive que jamais.

— Alors je suppose qu'il ne te déplairait pas trop de devenir mon collaborateur ?

— Pouvez-vous en douter ? Avec vous, c'est tout honneur et profit ; on ne revient jamais ayant fait buisson creux.

— Puisque tu es si bien disposé, je t'annonce que nous allons faire campagne ensemble. Dès ce soir, tu préviendras le juge d'instruction que tu désespères de confesser le prévenu et que tu vas continuer ton enquête à l'extérieur.

— Vous pouvez y compter, monsieur Follefeuille, et je dirai franchement qu'à mon sens la justice a fait fausse route... Un prévenu qui aurait eu la conscience chargée n'eût pas refusé de prendre la poudre d'escampette que je lui offrais.

— Je comprend, ne pouvant pas le faire parler, tu as cherché à le compromettre par une tentative d'évasion ?

— C'est la vérité, répondit Jousselin en baissant les yeux, mais ne me blâmez pas trop. J'ai déjà reçu ma punition par un piteux échec. J'aurai voulu que vous eussiez vu avec quel air digne il a repoussé ma proposition de le faire libre !

Vous le savez, on n'est pas délicat dans notre métier, on se bronze vite à l'exercer : cependant, je ne vous cacherai pas que j'ai éprouvé comme un sentiment de honte, lorsqu'après avoir repoussé mon offre, il m'a offert ses propres vêtements pour faciliter ma fuite ; vraiment j'avais des écailles dans les yeux !

— Maintenant, que les voilà tombées, répondit le policier, tu travailleras avec plus d'ardeur à l'œuvre de réhabilitation que je poursuis.

— Vous pouvez compter sur moi ; dans deux heures je serai hors d'ici et tout à vos ordres.

V

Discussions de famille

— La première chose que tu feras en sortant, dit Follefeuille à Jousselin, ce sera de te débarrasser de cette défroque par trop compromettante ; reprends le costume que tu portais en quittant Paris, afin de ressembler à tout le monde ; cela te permettra d'aller et venir sans que nul ne fas se attention à toi.

— Dès ce soir, j'aurais repris ma tenue bourgeoise.

— Bien ; voici la mission que je vais te confier pour commencer notre campagne ; elle est délicate, importante ; tâche de te distinguer.

— Soyez tranquille.

— Tu vas te rendre à la gare de Moulins-en-Gilbert ; vois les employés, interroge les gens de l'auberge qui est en face ; il faut que tu saches, à une minute près, l'heure à laquelle y est arrivé, la nuit même du crime, un Anglais accompagné de son domestique. Cet Anglais, qui se nomme sir Arthur Warthon, est un gentleman du meilleur air ; son groom Toby est un petit malingre ; signe particulier, une brosse rouge en guise de cheveux.

— Avec ce signalement, il n'y a pas d'erreur possible, fit Jousselin.

— Le passage de ces étrangers, continua Follefeuille, aura d'autant plus été remarqué, qu'ils sont arrivés à la gare dans une voiture de maître... Je n'ai pas besoin de te recommander le secret de ma présence dans le pays ; soit muet à cet égard, même avec les juges. Tu comprends, plus notre action sera muette, plus assuré en sera le succès.

— Convenu, monsieur Follefeuille, bouche close avec tout le monde excepté avec vous : il me reste un dernier renseignement à vous demander : où devons nous nous rencontrer pour communiquer?

Après avoir réfléchi, l'ancien agent répondit :

— J'habite le château des Airelles, il m'est impossible de t'y recevoir !... Voici, je crois, la combinaison la plus simple : prends logement dans un hôtel de Moulins-en-Gilbert, tu te donneras pour un employé d'une compagnie qui étudie le tracé du tronçon de chemin de fer qui doit relier cette ville avec le chef lieu d'arrondissement ; de cette façon tu auras toute liberté d'action ; chaque jour, de deux heures à quatre, tu dirigeras ta promenade du côté du village de Saint-Léger qui touche aux bois du marquis des Airelles. C'est sur la route qui traverse la forêt que nous nous rencontrerons.

— C'est là que demain je vous ferai mon rapport.

— Il ne me reste plus qu'à te demander cinq ou six secondes d'immobilité pour faire ton portrait, fit le vieux policier, en ajustant une sorte de loupe au pommeau de sa canne C'est pour M. de la Vauvinière ; il a bien fallu que je devinsse photographe, pour arriver jusqu'à toi.

— Un joli petit truc tout de même que vous avez imaginé, monsieur Follefeuille ! Il n'y a que vous pour jeter de la poudre aux yeux ! Depuis votre départ de la préfecture on ne sait plus y inventer des mécaniques semblables.

— Allons, posons, fit Léonce, qui, au fond, était charmé des compliments de son ancien subordonné.

Jousselin resta immobile comme un soldat au port d'armes.

— C'est fait ! annonça le faux artiste, au bout de quelques secondes, maintenant bonsoir, mon camarade ; à demain, entre trois et quatre heures, dans les bois du marquis.

— Voilà encore une bonne journée, se disait Follefeuille en regagnant son ancienne auberge, où il devait passer la nuit; le plus urgent est fait, il s'agit actuellement de réconforter mon pauvre protégé. Il doit se brûler le sang entre les quatre murs de sa cellule; il faut absolument qu'il sache qu'on pense à lui, qu'on s'occupe de son affaire; le secret est levé; je pourrais bien me faire admettre auprès de lui, mais ce serait une insigne imprudence que de soulever le masque qui me couvre! Impossible de trouver un prétexte plausible pour expliquer une visite!... il faudra que Mlle de Cerneuse supplée à mon impuissance, qu'elle demande à voir son fiancé. Ce ne sera pas sans peine qu'elle obtiendra la permission du marquis; mais elle est tenace, qui est faible, elle finira donc par l'emporter.

Le lendemain, il rentra au château, avec une fleur à la boutonnière de son habit.

Dès que Thérèse l'eut aperçue, elle courut s'enfermer dans son kiosque du parc.

— M'apportez vous de bonnes nouvelles? lui demanda t-elle, en le voyant se diriger de ce côté.

— Je n'ai encore rien de bien important à vous annoncer ; cependant mon voyage au chef lieu n'a pas été inutile, puisque j'ai délivré votre fiancé de la présence de l'agent placé auprès de lui pour l'épier. Cet agent, entre mes mains, va devenir un auxiliaire des plus utiles ; il est déjà en campagne pour une mission que je vous expliquerai plus tard. Mais ce n'est pas pour vous parler de cela que j'ai voulu vous voir, c'est uniquement pour vous engager à visiter Léon Gervais : le pauvre garçon doit se désespérer, s'imaginer qu'il est abandonné ; il faut donc l'encourager, lui dire que je suis à l'œuvre.

— Vous avez cent fois raison, monsieur Follefeuille ; depuis mon départ de Paris, le retour est devenu mon idée fixe... mais il sera bien difficile d'y faire consentir mes parents d'adoption... Mon tuteur, j'en fais encore ce que je veux, mais la marquise, c'est une autre affaire ! Au fond elle est hostile à Léon Gervais. Je suis certaine qu'elle caresse encore l'idée de me voir accepter son protégé, sir Arthur Warthon.

— Je comprends les difficultés que vous éprouverez... mais je suis sûr que vous en triompherez avec de la volonté.

— Je n'en manquerai pas, je vous le promets, et c'est immédiatement que je vais ouvrir mon feu, dit-elle en le congédiant.

(*A suivre.*)